



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250605-D2025_06_07-DE
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2025

Délibération n° 2025-06-07

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Christelle VIVERGE, Adjointe au Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 30 mai 2025.

Présents : Mme Christelle VIVERGE ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Virginie GRIGNOLA-BERNARD donne procuration à Christelle VIVERGE.

Anne-Laure BONNAIRE donne procuration à Sébastien JEANSON.

Absents excusés : Pierre MICHELARD, Guillaume RIGOLLET, Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PICHOD.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 14 - Représentés : 2 - Votants : 16.

OBJET – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires (ANCT) - Fonds de restructuration des locaux d'activité

Madame Isabelle MOREL, Conseillère déléguée aux finances et à l'administration générale rappelle qu'à partir du bâtiment communal polyvalent, situé route de Montrevel à l'entrée de la commune déléguée d'Etrez, qui accueille actuellement le Service Local Incendie et Secours et le Centre Technique Municipal communal, la commune de Bresse Vallons souhaite réaliser une rénovation énergétique totale de l'ancien bâti et dans le même temps mettre en place une extension pouvant accueillir trois cellules à vocation de développement artisanal, afin de soutenir l'activité de deux ou trois Auto-entrepreneurs de notre territoire.

Le commerce et l'artisanat étant un élément de vitalité essentiel pour notre territoire, il s'agit également de poursuivre l'aménagement du cœur de village et plus particulièrement de l'entrée du village d'Etrez (Axe Laiterie-Ecrin-Bâtiment SLIS/CTM/Auto-Entrepreneurs) ; Cette implantation favorisant ainsi un véritable pôle d'échange et de croisement des publics dans notre environnement rural.

Le fonds de Restructuration des Locaux d'Activité permet de soutenir des opérations immobilières afin d'enrayer la dévitalisation des territoires ruraux. Ce fonds permet de faciliter l'émergence de projets commercial ou artisanal en résorbant le déficit de telles opérations.

Ce projet de transformation de cellules artisanales contribuant à redynamiser le tissu commercial, artisanal et de service dans le Cœur du Village, Village d'Avenir en 2024, répondant au cadre d'opération de Petite Taille, la commune peut solliciter le Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités porté par l'ANCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés

- ✚ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ANCT dans le cadre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités,
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

